

ASSOCIATION

Dénomination des clubs

Souhait de dénomination des clubs harmonisée entre les différents centres de gestion sur Foot 2000 avec respect des règles suivantes :

A. PRINCIPES GÉNÉRAUX

- 50 caractères maximum compris espaces **pour la dénomination**
- 20 caractères maximum compris espaces **pour le nom abrégé** => (Localité du siège déclaré + Nom du club ou abrégé)

B. PARTICULARITÉS

Codifications des abréviations officielles paramétrées dans Foot

Libellé complet du club	Libellé abrégé du club	Libellé complet du club	Libellé abrégé du club
Association Sportive	A.S.	Groupe Sportif	GRPE S.
Association Sportive Culturelle	A.S.C.	Jeune Garde	J.G.
Association Sportive et Loisirs	A.S.L.	Jeunesse Athlétique	J.A.
Avenir	AV.	Jeunesse Sportive	J.S.
Amicale	AM.	Municipal	ML
Athlétic Club	A.C.	Nationale	NLE
avant-garde	AVT.G.	Olympique Club	O. C.
Amicale Laique	AM.LAIQ.	Olympique	O.
Club Sportif Artistique	C.S.ART.	Réveil Sportif	REV. S.
Club Omnisports	C. OM.	Racing Club	R.C.
Club Athlétic	C.A.	Renouveau	REN.
Cercle Sportif	CERC.S.	Saint	ST
Centre Sportif	CTRE S.	Sporting Club	S.C.
Compagnie	CIE	Société	STE
Comité	CTE	Stade	ST.
Etoile Sportive	ET.S.	Stade Athlétique	ST.A.
Espoir	ESP.	Sports et Loisirs	SP.L.
Espérance	ESPE.	Union Sportive	U.S.
Entente Sportive	ENT.S.	Université Club	UNI.C.
Elan Sportif	EL.S.	Vie au Grand Air	V.G.A.
Eveil	EV.	Familial	FAM.
Equipement	EQUIP	Foot Loisir	F.L.
Education Populaire	EDUC. POP.	Sur	S/
Football Club	F.C.	Sous	SS/
Foyer Rural	FOY. RUR.	Des	D/
Groupement	GRPT	Les	L/

- C. **Pour les fusions** : plusieurs noms de communes peuvent apparaitre dans la dénomination mais la première doit être celle du siège déclaré
- D. **Pour les groupements** : se reporter à la convention
- E. **Pour les ententes**
Ent. + Nom de la commune du club qui gère l'Entente + nom des autres communes